

Intervention Assises Bourses/AESH

Les Bourses scolaires doivent permettre aux enfants de nos compatriotes d'accéder à notre réseau français d'enseignement à l'étranger. Cependant, nous observons qu'au cours des dix dernières années, le nombre de boursiers a baissé de 8% alors que les crédits alloués à l'aide à la scolarité sont restés stables, hors période de la crise sanitaire. Il faut savoir qu'environ 456.000 mineurs de nationalité française (de 3 à 18 ans) sont inscrits au registre des français établis hors de France à travers le monde. Or, le nombre d'élèves français scolarisés dans le réseau de l'AEFE atteint à peine 120.000 (Rapport d'information N° 2720 du Député des Français de l'étranger Karim Ben Cheikh). Et parmi ces 120.000 élèves français scolarisés, seulement 20.000 sont boursiers.

Lors de la dernière campagne des bourses scolaires, nous observons une **baisse alarmante de 17,1% du nombre de boursiers** (soit 4 235 élèves) entre l'année scolaire 2022-2023 et l'année scolaire 2023-2024.

Points d'analyse : Raisons de la diminution du nombre de demandes de bourses et du nombre de boursiers .

1/ Au cours des dix dernières années, on observe une baisse significative du nombre de dossiers...et de Boursiers (- 8%) alors que les crédits alloués à l'aide à la scolarité sont stables. C'est la conséquence directe de la **progression des droits de scolarité. Ces derniers ont augmenté de 42,3 % en une dizaine d'années.** (Rapport de la commission des finances Juin 2024 Karim Ben Cheikh)

2/ Certaines familles françaises ne cherchent plus forcément à scolariser leurs enfants dans le système français et elles privilégient le système local. On observe depuis plusieurs années une **baisse des inscriptions d'élève français dans nos établissements scolaires.**

Exemples de terrain : les familles de militaires de la Base de l'OTAN (Naples) choisissent une autre alternative pour la scolarité de leurs enfants (système local ou école américaine plus proche).

3/ Les dossiers de demande de bourse qu'il faut remplir chaque année requièrent de fournir à l'administration des données très personnelles sur le mode de vie de la famille, et son niveau de vie (exemple : relevés bancaires). Cette **démarche intrusive** est doublement risquée : des familles se refusent à un tel déballage de leur intimité, les données transmises sont très sensibles et méritent d'être limitées et protégées.

4/ Lors de la campagne de bourses 2023-2024, **l'augmentation de la CPS (Contribution Progressive**

de Solidarité de 2 à 7% (qui diminue donc les quotités de bourses inférieures à 80% de 7%- Et entre 0 et 7% les bourses comprises initialement entre 100% et 80%) pour tenter de faire rentrer les besoins exprimés dans l'enveloppe dédiée. Cette augmentation de la CPS a eu un impact important sur les quotités de nombreux dossiers avec des efforts supplémentaires demandés aux familles.

5/ Lors de la campagne des bourses scolaires 2024-2025, nous observons une **diminution dans de nombreux postes de l'indice de parité du pouvoir d'achat -IPPA-** utilisé dans le calcul des bourses.

Pour rappel, l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) est calculé à partir de données objectives fournies pour chaque poste par l'agence Mercer Consulting.

Pour les familles boursières, cette baisse massive de l'IPPA partout dans le monde a eu un impact défavorable sur le montant des quotités.

6/ Le seuil d'exclusion pour le **patrimoine immobilier**, bien que fixé désormais à 300 000€, n'est peut-être plus adapté pour l'Italie et il reste problématique, tant pour les familles dont le bien a été déprécié depuis quelques années, que pour celles dont le bien a pris de la valeur. En effet, l'immobilier est très élevé, notamment à Rome et Florence ; des familles modestes ayant investi il y a longtemps, se retrouvent exclus du dispositif.

7/ Des difficultés subsistent notamment pour les **familles monoparentales à faibles revenus**, avec par exemple des pensions alimentaires qui ne sont pas toujours versées par les conjoints.

8/ Les changements de situations (**perte d'emploi, crise économique**) intervenus durant l'année devraient être plus facilement pris en compte qu'à l'heure actuelle.

Evolution du nombre de dossiers et Budget Circonscription de Rome

Année scolaire	Dossiers	Budget
2014-2015	167 (241 enfants)	806.294 euros
2015-2016	154 (170 enfants)	701.220 euros
2016-2017	106 (203 enfants)	657.770 euros
2017-2018	90 (160 enfants)	668.329 euros
2018-2019	90 (130 enfants)	549.449 euros
2019-2020	85 (142 enfants)	590.000 euros
2020-2021	70 (88 enfants)	429.552 euros
2021-2022	64 (106 enfants)	405.000 euros
2022-2023	52 (90 enfants)	378.000 euros
2023-2024	51 (74 enfants)	356.000 euros
2024-2025	47 (77 enfants)	317.000 euros